

N° du dépôt

Demande d'approbation de la dénomination de la coopérative ou d'union de coopératives

1- Proposition de dénomination de coopérative ou l'union des coopératives :

Nous soussignés, nous déposons cette demande d'approbation de la dénomination de la coopérative ou l'union de coopératives, selon les priorités suivantes :

Proposition 1 de dénomination : En arabe :

En lettres latins :

Proposition 2 de dénomination : En arabe :

En lettres latins :

Proposition 3 de dénomination : En arabe :

En lettres latins :

2- Informations sur la coopérative ou l'union des coopératives :

Le secteur :

L'objectif principal :

La province :

3- Identité des signataires de la demande d'approbation de la dénomination de la coopérative ou l'union des coopératives :

Nom et prénom/ nom du mandataire ou, le cas échéant, le représentant légal en arabe et en français					
Nationalité					
L'adresse ou le siège					
Pièce d'identité (1) ou N° d'inscription (2)					
Signature et nom complet des signataires					

Champ prévu pour les personnes morales seulement

Montant du capital (personnes morales)					
--	--	--	--	--	--

Rappel :

* La demande d'approbation de la dénomination approuvée est valable (60) jours à compter de la date de son émission et ce en vue d'immatriculation de la coopérative ou l'union des coopératives au registre local.

* La durée de validité de la demande de dénomination susvisée peut être prorogée, une seule fois pour la même durée, sur demande de tous les signataires dans les sept jours suivants la date d'expiration du délai visé au premier alinéa ci-dessus, dans les mêmes formalités du dépôt de la demande prévue à l'article 2 du décret n° 2-15-617 du 24 mars 2016 fixant les règles d'organisation et de gestion du registre des coopératives.

* Cette demande est accompagnée d'une liste supplémentaire dans le cas où le nombre des membres signataires dépasse les champs/cases du tableau ci-dessus.

(1) Numéro de la carte nationale d'identité pour les citoyens marocains, numéro du passeport pour les étrangers non-résidents au Maroc, numéro de la carte d'immatriculation pour les étrangers résidents au Maroc.

(2) Numéro d'inscription dans le registre commercial, ou, le cas échéant, le numéro d'immatriculation au registre des coopérative.



N° du dépôt :

Information sur le dépositaire de la demande

(Réservée à l'Office du Développement de la Coopération)

Nom et prénom du dépositaire de la demande :
Numéro du téléphone:
Email:
Pièce d'identité (*):
Date de dépôt : L'heure :

(*) Numéro de la carte nationale d'identité pour les citoyens marocains, numéro du passeport pour les étrangers non-résidents au Maroc, numéro de la carte d'immatriculation pour les étrangers résidents au Maroc.

.....



N° du dépôt :

Récépissé du dépôt de la demande d'approbation de la dénomination de la coopérative ou de l'union de coopératives

(Réservée à l'Office du Développement de la Coopération)

L'Office du Développement de la Coopération a reçu une demande d'approbation de la dénomination de la coopérative ou l'union des coopératives, déposée par :

Mr/Mme
Date : Heure :

à..... le

Cachet de l'ODCO